



# SOLIDAIRES Finances

SNUI - SNUCCRF - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRÉSOR - SUI - SUD INSEE  
SUD ADMINISTRATION CENTRALE - SUD CDC - SUD CNP - SNABF-Solidaires  
93bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS  
solidairesfinances@solidairesfinances.fr - <http://www.solidairesfinances.fr>

## Création de la DGES : fusion DGE/DCASPL/TOURISME GT du 13 octobre 2008

### Où en est-on ?

Un nouvel organigramme a été diffusé. Plus compact que le premier, il comprend 3 services à dominante sectorielle (« industrie », « technologies de l'information et usages numériques », « tourisme et autres services »), un service transversal (« innovation, compétitivité et PME ») et le secrétariat général élevé au rang de service support. 2 entités supplémentaires sont rattachées au directeur général : la structure « prospective, études stratégiques, statistiques et évaluation » et la mission « action régionale ».

L'organigramme semble a priori reprendre les missions des directions fusionnées mais certaines missions semblent moins bien traitées du moins dans l'affichage comme celles de la DCASPL et du TOURISME, comme l'action régionale, ainsi que les pôles de compétitivité. La question de la métrologie fait également problème pour nous puisque Solidaires Finances a de fait demandé le rattachement de celle-ci dans ses missions mais aussi dans sa gestion centrale à la DGCCRF.

Les documents fournis détaillent l'organisation jusqu'aux sous-directions et bureaux mais certains restent à stabiliser ou à définir :

- La déclinaison en bureaux est encore à prendre sous réserve,
- Le statut administratif de la mission action régionale reste à définir,
- L'organisation de la structure « Prospective » n'est pas effective,
- L'articulation avec la DGTPE et la DGEFP n'est pas totalement finalisée,
- L'articulation avec la délégation au numérique (qui vient d'être officialisée le 20 octobre) est à définir.

Luc Rousseau a présenté le projet à la DGE le 17 : sous réserve de modifications, la future structure Prospective et Etudes pourrait comporter 4 bureaux (études, exploitation statistique, prospective, et informatique). A confirmer.

Au final, la fusion donnera lieu à la suppression de 6 sous-directions et entre 6 et 9 bureaux. Quant aux effectifs, ils étaient évalués à 735 en effectifs réels au 1<sup>er</sup> septembre 2008 et devraient s'arrêter à 699 en 2009 : 16 transferts sont prévus vers la DPAEP (issus des fonctions supports du Tourisme), les suppressions d'emploi s'établissent à 20.

Enfin Luc Rousseau vient d'être nommé préfigurateur.

## **Notre intervention**

Solidaires Finances a d'emblée souligné le problème du calendrier et l'urgence de connaître les attributions par bureaux pour les agents des directions fusionnées afin que chacun puisse voir si les missions sont conservées dans leur totalité et comment chacun se retrouve positionné dans la nouvelle organisation. Nous avons insisté pour que se tienne un GT dédié aux personnels et aux problèmes RH avant le GT de synthèse du 26 novembre (il serait prévu début novembre). Nous avons rappelé la vocation de chaque agent à trouver un poste dans la future direction et la nécessité d'offrir les postes qui seraient à pourvoir en priorité aux agents des 3 directions concernées. Nous avons demandé que les agents suivent leurs fonctions et ne soient pas mis en concurrence, et que la structure d'accompagnement des personnels comprenne les Secrétariats généraux de la DGE, de la DCASPL et du Tourisme afin de permettre des reclassements en interne à la DGES. Pour nous, les questions des ressources humaines ne doivent pas être traitées à la va-vite et au dernier moment.

## **Ce que propose l'administration au personnel**

L'administration a affirmé le principe d'un mode opératoire clair pour les affectations : il y aura publication de fiches de postes mais pas de remise en concurrence de l'ensemble des postes ; l'agent dont le poste change peu ou pas n'aura pas à postuler et conserve son poste.

Le Secrétaire Général M. Lamiot a évoqué un principe de continuité.

Une structure d'accompagnement mixte DGES/DPAEP sera mise en place afin de traiter les situations personnelles à la demande : entretien, bilan, propositions, formation...

Les modalités de prise en charge des agents du Tourisme leur seront communiquées par la direction dans une réunion le 24 octobre 2008. Ceux-ci auront le choix entre le maintien dans leur corps et le détachement dans les corps Minéfi.

Localisation : pas de déménagement à court terme sur un site unique. Par contre, la DCASPL emménage à Chevaleret en juin 2009. Des déménagements partiels pourraient avoir lieu sur Bervil et sur Chevaleret en fonction de la cohérence des équipes.

La garantie de rémunération individuelle s'appliquera. En ce qui concerne, le bénéfice des primes dites de restructuration au sens du décret de la Fonction Publique, rien n'a été affirmé.

La direction fusionnée relèvera du CTP de centrale, ce qui entraîne la disparition du CTP spécial du Tourisme.

Le plan de qualification bénéficiera aux agents du Tourisme.

## **Les syndicats veulent plus pour les agents**

Chacun a souligné le manque d'information dans les 2 directions DCASPL et Tourisme. L'administration s'est engagée à corriger le tir côté DCASPL (le 24/10 pour le Tourisme).

S'appuyant notamment sur le précédent de la DGFIP, les syndicats ont rappelé un certain nombre de revendications. En matière indemnitaire, Solidaires Finances prône l'alignement par le haut et le « plus » intégré dans l'IMT (30€ mensuel à la DGFIP) ; en matière de promotions, non seulement il ne doit pas y avoir de pertes (voir problème d'interclassement dans les listes...) et de ralentissements, mais il doit y avoir du plus pour tout le monde. Ainsi, entre la fusion DGE / DCASPL / TOURISME et la fusion SESSI / INSEE, il y a matière à un abondement du plan de qualification de Centrale.